

Programme « Ensemble, créons moins de déchets »
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE A L'ACHAT D'UN BROYEUR DE VEGETAUX À USAGE DOMESTIQUE

Par délibération en date du 22 mai 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie a adopté le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) intitulé « Ensemble, créons moins de déchets ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie encourage le broyage de végétaux comme l'un des moyens de :

- Réduire la production de déchets végétaux à la source,
- Valoriser la matière organique,
- Ne pas brûler de déchets végétaux, pratique strictement interdite par la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets végétaux.

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie a instauré un dispositif de subventions pour aider les usagers à l'achat de broyeurs.

Il s'agit d'une subvention fixée entre 15 % et 35% du prix d'achat TTC d'un broyeur selon le nombre de co-acheteurs, dans la limite de 500 € TTC par broyeur neuf acheté et sur présentation d'une facture acquittée au nom du demandeur.

Cette offre s'adresse exclusivement aux ménages du territoire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Un montant global est alloué chaque année à cette action. Les demandes ne pouvant être satisfaites du fait du montant atteint seront reconduites pour l'exercice suivant.

La demande de subvention ne vaut pas attribution.

Tout achat avant notification de la subvention n'engage en rien la collectivité.

LES DEMANDEURS CO-ACHETEURS :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

DATE : ____ / ____ / ____ **SIGNATURE :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

DATE : ____ / ____ / ____ **SIGNATURE :**

Programme « Ensemble, créons moins de déchets »
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE A L'ACHAT D'UN BROYEUR DE VEGETAUX À USAGE DOMESTIQUE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

DATE : ____ / ____ / ____ **SIGNATURE :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

DATE : ____ / ____ / ____ **SIGNATURE :**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

Les dossiers complets sont traités dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement du budget. Tout dossier incomplet vous sera retourné.

- Formulaire de demande de subvention complété,
- Justificatifs de domicile pour l'ensemble des acquéreurs,
- Photocopie du devis établi aux noms de l'acheteur et des co-acheteurs le cas échéant,
- Références techniques du broyeur et puissance de la machine (joindre la fiche technique du matériel),
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur et à qui sera versée la subvention, charge à lui de reverser aux autres acquéreurs à parts égales les sommes dues.

DOSSIER COMPLET À ADRESSER au service Déchets de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Par courrier au :

3 Place de la Manufacture

BP 69 - 74152 Rumilly Cedex - France

Ou par mail à dechets@rumilly-terredesavoie.fr

Contact au 04 50 01 86 91

Programme « Ensemble, créons moins de déchets »
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE A L'ACHAT D'UN BROYEUR DE VEGETAUX À USAGE DOMESTIQUE

ENGAGEMENTS DU / DES ACQUÉREURS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Après notification d'attribution de la subvention par la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, une visite d'un agent du service déchets aura lieu auprès du demandeur à son domicile suite à une prise de rendez-vous. Cette visite permettra :

- Un échange entre l'utilisateur et le service déchets,
- La vérification de l'adéquation entre le matériel choisi et les besoins du ou des demandeurs demandeur,
- Des conseils à l'utilisation,
- La signature de la convention entre la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et l'utilisateur demandeur.

Le ou les demandeurs transmettront au service Déchets et suite à cette visite une copie de la facture d'achat avec la mention « acquittée » et établie au nom du ou des acquéreurs, celle-ci devant être conforme au devis.

